

D 2023 20 02 020

Accusé de réception en préfecture
001-210102810-20230222-D20232002020-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 20 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. CHALENDAR, M. GRENIER,

Absent : V. KRYCK,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, M. LAPTEVA, P. GUINOT, H. GRANGE, A. NEUSSER,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, P. GUINOT à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, A. NEUSSER à G. MASRARI

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

12. Travaux – Convention avec l'entreprise EIJAA

Depuis plusieurs années, la commune confie à l'entreprise d'insertion des jeunes Adultes de l'AIN (EIJAA), des travaux d'entretien d'abords et de mise en valeur de différents sites, des travaux d'entretien des espaces verts ainsi que l'entretien ou l'élagage de plusieurs chemins ruraux.

Pour l'année 2023, la commune souhaite renouveler ce partenariat, pour 20 jours ouvriers de travail soit 9 jours d'une équipe composée d'un chef d'équipe et d'un ouvrier en situation d'insertion. Le projet de convention ci-joint détaille les conditions des prestations qui seront confiées à l'entreprise d'insertion.

Pour ces prestations, le coût sera de 6 666.67 euros HT, soit 8 000 € TTC pour la commune d'Ornex.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion des jeunes adultes de l'AIN pour un montant de 6 666.67 euros HT, soit 8 000 € TTC.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2023.

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 24 février 2023

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 26 février 2023

Affiché le : 26 février 2023

Jean-François OBEZ
MAIRE